



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 septembre 2022

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

2022-09-08-010 – PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant ce qui suit :

Madame BABU, gérante du GFA La Cormerais et EARL domaine équestre de Monnières a sollicité la possibilité d'acquérir une partie du chemin communal cadastré ZW6 situé au milieu de ses terres.





Le ComCo UAP a émis un avis favorable à la vente d'une partie de ce chemin communal (surface estimée à 587 m²) pour un prix de 0,15 €/m² soit pour un coût total estimé à 88,05 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de déclasser une partie du chemin communal du domaine public de la commune afin qu'il intègre son domaine privé et qu'il puisse être vendu.
- de valider la vente de ce chemin communal ZW6 au GFA La Cormerais au prix de 0,15 €/m².
- d'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déclasser une partie du chemin communal du domaine public de la commune afin qu'il intègre son domaine privé et qu'il puisse être vendu.
- VALIDE la vente de ce chemin communal ZW6 au GFA La Cormerais au prix de 0,15 €/m².
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Magalie RAVELEAU DUAUT

Registre certifié conforme,
Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint
Stéphane ENTEME

